

Procédure

GESTION DES DEROGATIONS

A destination de : Personnels d'accueil

Emetteur : Direction des Services à la Population

Date : 20/01/2026

Entrée en vigueur : Immédiate

Une dérogation scolaire correspond à une demande d'inscription dans une école autre que celle du secteur de rattachement, sous réserve des capacités d'accueil et de l'intérêt du service public.

- 1) **Demandes :** Les familles demandent à la commune, où se situe l'école qu'ils souhaitent rejoindre, un formulaire de dérogation. Trois cas sont possibles:
 - a. **Demande d'une famille de Vic le Comte pour une école extérieure : formulaire émanant d'une commune extérieure**
 - b. **Demande d'une famille extérieure pour une école de Vic el Comte : Formulaire dérogation extérieure**
 - c. **Demande d'une famille de Vic pour une autre école que celle de rattachement : Formulaire dérogation interne**

Une fois, le dossier complété, les familles le retourne à la mairie.

- 2) **Constitution du dossier :**

- Le formulaire de demande dérogation dûment complété et signé
- Les pièces justificatives
- Les pièces obligatoires du dossier d'inscription (cf procédure inscriptions)

- 3) **Instruction et validation :**

Les demandes sont instruites par le service scolaire (en l'absence de direction, ce sera Julie et Alexandra) en lien avec :

- La directrice générale des services
- Les directeurs d'écoles
- Le maire et l'élus référent.

La décision finale sera prise lors d'une réunion courant mai d'étude des dérogations.

- 4) **Information des familles :**

- a. La décision est notifiée par écrit à la famille
- b. Aucun accord oral ne peut être donné
- c. En cas de refus, la famille devra inscrire l'enfant dans son secteur de rattachement.

Stéphanie VIEILLE
Responsable des Affaires Scolaires



Commune de Vic le Comte

Place de l'hôtel de Ville – CS 10028 – 63270 VIC LE COMTE

☎ 04 73 69 02 12 - @ inscriptions.scolaires@mairie-vic-le-comte.fr